



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
25 novembre 2015
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 9 octobre 2015, à 10 heures

Président : M. Hilale..... (Maroc)

Sommaire

Point 106 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)

Point 107 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17461X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 106 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (suite) (A/70/90-E/2015/81, A/70/93, A/70/94, A/70/99, A/70/121 et A/70/407)

Point 107 de l'ordre du jour : contrôle international des drogues (suite) (A/70/87-E/2015/79 et A/70/98)

1. **M. Fedotov** [Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)], s'exprimant par liaison vidéo, dit que les efforts mondiaux de prévention du crime et de promotion de la justice et de l'état de droit se trouvent à un moment critique. L'ONUDC est résolu à aider les États Membres à atteindre les objectifs et les cibles de développement durable énoncés dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 en leur fournissant une assistance technique sur le terrain et en appuyant la mise en œuvre à l'échelon national des conventions internationales pertinentes ainsi que des normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

2. L'ONUDC encourage l'adoption d'indicateurs précis concernant la justice pénale, les drogues et la criminalité afin de permettre aux États de suivre les progrès obtenus en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de favoriser les changements sur le terrain. Le renforcement des partenariats public-privé est indispensable pour obtenir des résultats en matière de développement durable et l'ONUDC collabore étroitement avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et d'autres partenaires à la mise en place de partenariats solides et efficaces. Cela sera également l'un des principaux thèmes de la sixième session de la Conférence des parties à la Convention contre la corruption.

3. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 fournira l'occasion d'étudier les incidences des drogues illicites sur le développement durable et de rechercher des solutions communes. En tant que chef de file au sein de l'ONU pour aider les États Membres à lutter contre les problèmes liés aux drogues illicites, l'ONUDC continuera d'apporter son soutien aux préparatifs de cette session. À cette fin, l'ONUDC a tenu une séance d'information avec le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire, et une

autre est prévue le 20 novembre 2015. L'ONUDC collabore également avec ses partenaires au sein de l'ONU afin d'apporter une aide sur le terrain, notamment en facilitant l'accès aux médicaments placés sous contrôle qui sont utilisés pour lutter contre la douleur et les souffrances, et en élargissant les services de prévention et de traitement des troubles liés à l'usage de drogues et du VIH.

4. Par le biais de ses programmes intégrés aux niveaux national, régional et mondial, l'ONUDC soutient la poursuite transfrontière des trafiquants de drogues et des groupes criminels organisés, de même que les mesures de lutte contre l'insécurité et la violence qui accompagnent le trafic de drogues. Ses efforts sont soutenus par des travaux de recherche de haute qualité et des publications phares. Une enquête sur l'opium et l'Afghanistan sera diffusée sous peu et, en 2016, l'ONUDC mènera à bien ses travaux de recherche sur une autre menace croissante pour le développement et la sécurité : la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

5. L'ONUDC collabore avec les États Membres et des organismes multilatéraux pour lutter contre les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent. L'Office met également au point des cadres plus sophistiqués de coopération régionale et interrégionale pour lutter contre le crime organisé au moyen d'initiatives telles que celle de mise en convergence des réseaux (Networking the Networks). Par ailleurs, l'ONUDC a lancé une initiative de grande envergure visant à renforcer les capacités des pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et des Balkans afin de prévenir le terrorisme et de le combattre, en particulier la menace que constituent les terroristes étrangers. L'ONUDC a en outre présidé à l'élaboration des Principes directeurs internationaux sur les mesures de prévention du crime et de justice pénale relatives au trafic de biens culturels et aux autres infractions connexes, que l'Assemblée générale a adoptés en 2014.

6. L'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus contribue à promouvoir le traitement humain des prisonniers et constitue une avancée notable dans la défense des droits de l'homme. L'Office soutient également les Gouvernements dans les efforts qu'ils mènent pour lutter contre la contrebande de migrants et la traite des personnes, et il a publié un rapport sur les mesures de justice pénale destinées à lutter contre la violence dont sont victimes les migrants. Dans le cadre des efforts qu'il mène pour

lutter contre le trafic d'êtres humains, l'ONUDC apporte une aide juridique et financière aux victimes par le biais du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. En outre, la campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains fait mieux comprendre le sort des victimes et inspire des initiatives visant à mettre fin à ce trafic.

7. Grâce à son réseau de bureaux extérieurs, l'ONUDC aide les États Membres à faire face à de très graves problèmes dans des régions très diverses à travers le monde. Sa situation financière demeure pourtant fragile, et l'Office a besoin de plus de viabilité financière pour continuer à fournir une coopération technique de haute qualité aux États Membres. Malgré l'étendue de son mandat, l'ONUDC reçoit moins de 1 % du budget ordinaire global de l'ONU. Les annonces de contributions volontaires sont conséquentes, mais les contributions non affectées indispensables pour financer les principales activités sont en baisse. L'Office a donc modifié sa structure de financement afin d'accomplir plus avec moins de ressources et d'assurer la cohérence stratégique et opérationnelle de l'ensemble de ses services. Il a néanmoins besoin d'un solide apport de ressources stables et prévisibles.

8. **M. Ríos Sánchez** (Mexique) dit que la délégation mexicaine est reconnaissante à l'ONUDC de l'aide apportée à la préparation de la conférence internationale sur le commerce illicite des drogues qui s'est tenue à Mexico les 17 et 18 septembre 2015. Le document issu de cette conférence aidera les États Membres dans les efforts qu'ils mènent pour lutter contre le trafic de drogues.

9. Le chapitre VI du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (A/70/98) fait état de la collaboration entre l'ONUDC et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, mais il ne parle pas du travail effectué par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), alors même que ces institutions ont produit des documents qui seront utiles pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 2016. La délégation mexicaine s'interroge donc sur les mesures qui pourraient être prises afin d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies en

matière de politiques sur la drogue. Elle se demande également pourquoi l'action menée par l'Organe international de contrôle des stupéfiants est mentionnée, mais sans faire état des recommandations très pertinentes et novatrices qu'il a présentées dans son rapport annuel. Les efforts réalisés pour réduire la demande et l'offre de drogues illicites pourraient demeurer vains si les facteurs socioéconomiques pertinents qui sont les déclencheurs du problème de la drogue ne sont pas confrontés d'une manière efficace et viable. L'Organe a recommandé aux Gouvernements de s'attaquer à ces facteurs dans le cadre d'une approche globale, intégrée et équilibrée et d'inscrire le problème de la drogue dans le programme plus large du développement socioéconomique. La délégation mexicaine se demande si cette recommandation sera intégrée à l'action menée par l'ONUDC.

10. Le Mexique connaît de nouveaux problèmes liés à la mise en œuvre de programmes de développement alternatif dans les zones urbaines, et la délégation mexicaine se demande si l'ONUDC sera en mesure de fournir une assistance technique dans ce domaine par le biais de ses bureaux régionaux.

11. En dernier lieu, les textes mis au point par l'ONUDC et le Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue à la suite de la réunion d'information tenue la semaine précédente devraient être diffusés à toutes les missions permanentes à New York pour leur permettre de mieux comprendre le processus préparatoire de la session extraordinaire.

12. **M. Al-Kumaim** (Yémen) dit que le Yémen se trouve confronté à une situation d'instabilité et de conflit, doublée d'une crise humanitaire. En raison des liens qui existent entre une criminalité accrue et l'usage des drogues, la délégation yéménite souhaiterait obtenir des précisions au sujet des plans et des projets de l'ONUDC destinés à aider les pays à faire face à ces problèmes. Elle souhaiterait tout particulièrement en savoir plus sur la campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains dans les pays confrontés à l'instabilité, aux conflits et à la guerre, face à la montée du trafic de drogues et de la traite des personnes au Yémen, où désormais 1,6 million de personnes déplacées ne reçoivent pas l'aide dont elles ont besoin.

13. **M. Rabi** (Maroc) dit que sa délégation souhaiterait obtenir des précisions sur la manière dont

les activités à New York et à Vienne sont coordonnées, et elle se demande quelles mesures pourraient être prises en vue de renforcer les synergies et la cohérence à cet égard, compte tenu notamment des restrictions budgétaires auxquelles l'ONU se trouve confronté.

14. **M. Elbahi** (Soudan) dit que son Gouvernement est résolu à honorer ses obligations aux termes des instruments régionaux et internationaux applicables en matière de lutte contre la drogue et le crime. Dans le cadre des efforts qu'il a entrepris pour lutter contre la corruption, le Gouvernement soudanais a créé un organisme national pour traiter des affaires féminines et protéger les femmes et les filles contre toutes les formes de violence. Les femmes sont présentes aux échelons les plus élevés du Gouvernement et de la justice. Elles sont aussi représentées au sein des autorités civiles et militaires, y compris à l'échelon des ambassades.

15. Des lois ont été adoptées afin de combattre la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, et le Soudan a accueilli une conférence régionale sur la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique. Il a également signé divers accords bilatéraux sur la sécurité transfrontière afin de prévenir l'infiltration de groupes terroristes à travers ses frontières. La délégation soudanaise espère que la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en 2016 permettra aux pays de mettre fin au terrorisme.

16. Soulignant que les efforts visant à lutter contre la drogue et le crime devraient prendre en compte les problèmes de développement et de pauvreté qui en sont les causes profondes, la délégation soudanaise s'interroge sur ce que fait l'ONU pour intégrer ces éléments à son action.

17. **M. Fedotov** (Directeur exécutif de l'ONU) dit que les problèmes liés à la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic illicite, la drogue et le terrorisme, doivent être abordés dans une perspective socioéconomique plus large. Le nouveau programme à l'horizon 2030 permettra aux pays de le faire, car il prévoit un ensemble d'objectifs de développement durable qui établissent clairement des liens entre le développement socioéconomique et l'état de droit, la corruption, le crime, le problème mondial de la drogue, la santé et les changements climatiques. Ces objectifs portent sur tous les domaines, et il incombe à l'ONU d'aider les États Membres à les atteindre. Son mandat

porte sur bon nombre de ces questions, mais l'ONU ne saurait assumer la totalité du programme à l'horizon 2030. Il fera pourtant de son mieux pour soutenir les États Membres dans cette entreprise.

18. Le développement alternatif est une question de premier plan et, à la suite des résultats très positifs obtenus à cet égard en Amérique latine, l'ONU a entrepris d'encourager le partage des meilleures pratiques avec d'autres pays et d'autres continents. Une conférence internationale sur le développement alternatif se tiendra à Bangkok, et les conclusions auxquelles elle aboutira feront partie de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en 2016. Cette session extraordinaire se tiendra à peine six mois après le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, et des efforts doivent être faits pour créer des passerelles entre ces deux événements.

19. L'ONU s'inquiète de sa situation budgétaire et espère que les États Membres lui apporteront leur soutien à cet égard. La Cinquième Commission a approuvé des décisions budgétaires qui ont été entérinées par l'Assemblée générale, mais l'ONU a besoin du soutien à la fois de la Cinquième et de la Troisième Commissions.

20. Des progrès satisfaisants sont enregistrés dans la création de synergies entre les bureaux de l'ONU à New York et à Vienne, et toutes les réunions sont désormais retransmises sur le Web. Le PNUD et le HCDH affichent leurs documents sur le site Web de la session extraordinaire. La coordination interinstitutionnelle est importante et permet au système des Nations Unies d'être aussi efficace et performant que possible face à des menaces multiformes.

21. Enfin, l'ONU a réalisé des programmes au Yémen par le passé, mais n'est malheureusement plus en mesure d'être aussi actif en raison des conditions de sécurité. L'ONU est toutefois disposé à soutenir les efforts réalisés par ce pays pour venir en aide aux victimes de la traite des êtres humains.

22. **M^{me} Maduhu** (République-Unie de Tanzanie) dit que son pays connaît une aggravation de l'abus et du trafic de drogues, qui a des effets préjudiciables sur la sécurité et la stabilité politique du pays, ainsi que sur la santé et le bien-être économique de sa population. La porosité des frontières rend le pays vulnérable à la consommation d'héroïne et d'autres drogues en

provenance de pays voisins et de pays aussi éloignés que l'Asie et l'Amérique du Sud. Par ailleurs, en raison de conditions climatiques favorables, le cannabis est cultivé dans de nombreuses régions du pays.

23. Le Gouvernement, qui n'ignore pas l'existence de liens étroits entre le trafic de drogues et la criminalité organisée, a adopté une approche progressive sous forme de programmes de prévention, de sensibilisation et de pharmacothérapie. Une loi de 2014 sur la lutte et la répression de la toxicomanie a créé une administration de contrôle des stupéfiants et de l'application des lois qui est chargée de coordonner la lutte contre la consommation et le trafic illicite de drogues. Le Gouvernement a en outre entrepris de formuler une politique nationale de lutte contre les drogues qui contiendra des directives sur la prévention de la culture, de la fabrication et du commerce de drogues illicites. Il mène par ailleurs des activités de plaidoyer et de sensibilisation dans les écoles et autres enceintes afin de réduire la stigmatisation des consommateurs de drogues et mettre des services à leur disposition. Le traitement de la toxicomanie joue un rôle crucial pour permettre aux consommateurs de drogues de réussir dans la société. Cela étant, la Commission de lutte contre la drogue et le Ministère de la santé et des affaires sociales travaillent ensemble pour fournir aux consommateurs de drogues un traitement à la méthadone et des services dans des dispensaires publics.

24. La délégation tanzanienne se félicite des efforts réalisés par l'ONUDC pour mettre sur pied des dispositifs de partage des connaissances et invite instamment l'Office à élargir son programme de formation de spécialistes du traitement de la toxicomanie à des pays tels que la Tanzanie, qui manquent de capacités de soins. Un système international de coopération à plusieurs niveaux s'impose et devrait être coordonné par l'ONU dans le cadre du nouveau programme à l'horizon 2030.

25. **M. Saikal** (Afghanistan) dit que la lutte contre la culture du pavot, le trafic de drogues et leur consommation représente un lourd défi pour le Gouvernement afghan et la communauté internationale. Plus de trois décennies de conflits et de violence engendrés par l'agression et l'ingérence étrangères ont gravement endommagé les infrastructures matérielles et économiques de l'Afghanistan et freiné son développement. Il existe un lien évident entre l'insécurité et la culture du pavot, sans compter que la

fabrication et le trafic de drogues sont d'importantes sources de revenus pour les Taliban. Les liens entre la criminalité et le terrorisme nourrissent le commerce des drogues, qui à son tour porte atteinte au développement, à la stabilité et à l'état de droit en Afghanistan et représente une grave menace pour la société.

26. Le fléau de la toxicomanie et de la dépendance aux drogues demeure un problème majeur qui représente non seulement une menace croissante pour la santé et la stabilité de la population afghane, mais aussi une perte de ressources économiques et humaines pour les collectivités. L'Afghanistan connaît l'un des taux d'utilisation de drogues le plus élevé dans le monde et, pour faire face à ce problème, le Gouvernement a élaboré un plan national d'action destiné à encourager la bonne gouvernance, le développement économique, la sécurité et la stabilité. Il a également pris des mesures pour éliminer la culture du pavot et la fabrication d'opium dans le pays, notamment en créant une commission antidrogues, en révisant la stratégie nationale de lutte contre la drogue, en modifiant la législation, en intégrant les problèmes liés à la drogue dans les programmes de santé publique et en améliorant la sensibilisation par le biais de l'éducation. Cela a eu pour effet de réduire sensiblement la culture du pavot et la production d'opium en Afghanistan depuis le lancement de la campagne d'éradication du pavot en 2014. Le Gouvernement a par ailleurs mis au point une nouvelle stratégie concernant la saisie de drogues afin de lutter contre le trafic transfrontières, et une stratégie régionale sera prochainement mise en œuvre avec d'autres parties prenantes régionales.

27. L'économie de la drogue en Afghanistan, qui représente plusieurs milliards de dollars, finance les Taliban et d'autres groupes extrémistes. Une stratégie d'ensemble en matière de drogues devrait porter non seulement sur la pauvreté et l'insurrection, mais s'attaquer aussi au fléau que constitue l'économie du marché noir. Et pourtant, les liens entre le terrorisme et le commerce des drogues illicites et l'accroissement du nombre de toxicomanes ne sont pas seulement préoccupants pour l'Afghanistan : son économie de la drogue fait partie de l'économie mondiale de la drogue et elle est entretenue par la demande mondiale. Ce problème demeure donc une responsabilité commune et partagée qui appelle une coopération internationale efficace et renforcée.

28. Le problème mondial des drogues exige une approche intégrée, multidisciplinaire, équilibrée et globale des stratégies de réduction de l'offre et de la demande qui se renforcent mutuellement. Aussi, une coopération accrue entre l'Afghanistan, ses voisins et ses partenaires internationaux est indispensable pour une stratégie efficace d'élimination de la drogue, qui devrait tenir compte des problèmes existants et des réalités régionales. La délégation afghane invite donc instamment les pays à renforcer leur coopération avec l'Afghanistan afin de permettre à ce pays de protéger les générations futures contre la menace que les stupéfiants représentent pour une société productive et en bonne santé.

29. **M^{me} Kupradze** (Géorgie) dit que les systèmes de justice pénale ne peuvent être efficaces que s'ils garantissent l'établissement des responsabilités pour les crimes commis, en particulier en cas de violations des droits de l'homme et des libertés. La Géorgie attache une importance particulière au plein respect de ses obligations de rendre des comptes au titre des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et n'ignore pas que le respect des droits de l'homme commence à l'échelon national. C'est pourquoi le Gouvernement a entrepris de procéder à une large gamme de réformes afin de mieux protéger les droits fondamentaux de tous les citoyens en renforçant l'état de droit, la transparence et la responsabilisation. Au cours des 20 dernières années, la Géorgie a acquis la réputation d'être un État doté d'approches modernes et novatrices en matière de gouvernance et de démocratie participative.

30. Étant donné que la prévention du crime et la justice pénale sont des éléments indispensables pour la stabilité nationale et la démocratie, la Géorgie renforce en permanence ses dispositifs juridiques pour les rendre conformes aux normes internationales, met au point des mécanismes de prévention et s'emploie à créer un système de justice pénale respectueux des droits de l'homme. La Géorgie dispose d'un système avancé de protection des droits de l'homme comprenant de nombreuses institutions et, en 2014, elle a adopté sa première stratégie globale pour les droits de l'homme avec la participation de la société civile et d'acteurs internationaux. Le Gouvernement améliore en permanence sa structure législative interne et renforce la coopération dans les secteurs de la police, des douanes, de la justice civile et de la justice pénale.

31. Au cours des dernières années, une série de réformes institutionnelles ont été réalisées en vue de libéraliser le système de justice pénale, notamment au moyen d'amendements législatifs visant à renforcer l'indépendance institutionnelle du parquet et à garantir la protection des droits de l'homme dans les procédures pénales. La réforme institutionnelle du pouvoir judiciaire et du service national de sécurité a également progressé, ce qui offrira plus de possibilités de contrôle et d'examen au pouvoir législatif et à la société civile. Par ailleurs, les opérations de surveillance secrète sont désormais soumises à une procédure d'examen plus stricte et à d'autres garanties de procédure régulière.

32. La criminalité internationale organisée et la corruption continuent de freiner le développement humain et la démocratie, et la Géorgie attache la plus haute importance à la Déclaration de Doha, qui a été adoptée par le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. La Géorgie travaillera en étroite collaboration avec toutes les organisations non gouvernementales concernées pour renforcer leur participation aux rencontres internationales sur les droits de l'homme et la prévention du crime en vue de garantir une réaction internationale efficace face aux nouveaux problèmes. La Géorgie est également résolue à instaurer de nouvelles normes de collaboration avec toutes les instances de défense des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies et elle poursuivra ses réformes dans le domaine de la justice pénale.

33. **M. Mminele** (Afrique du Sud) constate qu'en dépit des progrès conséquents enregistrés par certaines régions dans la lutte contre l'abus des drogues illicites et des substances psychotropes, le problème mondial de la drogue continue de toucher les pays à des degrés divers. En Afrique du Sud et d'autres parties du continent africain, les trafiquants de drogues sont en passe de créer de nouvelles filières pour le transport des drogues et des précurseurs.

34. Le cannabis demeure l'une des principales drogues illicites qui préoccupent l'Afrique, et la production, le trafic et l'abus de cette drogue posent toujours de graves problèmes. L'Afrique du Sud a entrepris de mettre en œuvre une stratégie d'élimination du cannabis afin d'en réduire le commerce illicite, en ayant conscience qu'un équilibre délicat doit être trouvé entre les mesures de répression et l'élimination des cultures illicites. Parallèlement, il

importe de promouvoir un développement socioéconomique alternatif afin d'éliminer la pauvreté, de créer des emplois et de garantir l'accès à des logements adéquats, à des soins de santé et à l'éducation.

35. La situation mondiale en général n'a que peu changé pour ce qui est de la production et de la consommation des drogues illicites, et de leurs effets sur la santé. En Afrique du Sud, la consommation croissante par les toxicomanes des rues de la drogue appelée « nyaope » prend de plus en plus le pas sur celle des autres substances illicites, un autre problème majeur étant la prolifération des laboratoires clandestins de production de drogues illicites.

36. La session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en 2016 sera l'occasion pour l'ONU de faire le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, et les États Membres devront saisir cette occasion pour renouveler leur volonté politique et leur engagement à appliquer ces textes conformément aux trois conventions sur les drogues, qui devraient d'être au cœur de la lutte contre le problème mondial de la drogue. Toute nouvelle stratégie en matière de drogues ne devrait pas porter préjudice à la mise en œuvre des conventions et des instruments déjà approuvés.

37. L'Afrique du Sud attache une grande importance à la lutte contre la criminalité transfrontière organisée, la corruption et le terrorisme, et elle salue les efforts déployés par l'ONUDC pour fournir une assistance technique aux États Membres afin de leur permettre de mieux lutter contre ces problèmes croissants. La cybercriminalité continue de représenter une menace de plus en plus grave pour la communauté internationale, et la délégation sud-africaine se félicite des progrès obtenus dans la traduction dans les six langues officielles de l'ONU de l'étude détaillée de l'ONUDC sur la cybercriminalité. Des progrès devront également être obtenus dans la lutte contre le trafic illicite des espèces menacées, et le continent africain a besoin d'un soutien à cet égard.

38. Le trafic illicite des produits obtenus par extraction illégale ainsi que des métaux précieux et non ferreux reste un problème majeur, et l'Afrique du Sud a versé plus de 500 000 dollars à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice afin de soutenir les efforts dans ce domaine. Plus devrait être fait également pour élargir l'accès à

l'assistance juridique dans les procédures pénales et pour élaborer des plans nationaux en application des Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale.

39. La délégation sud-africaine se félicite des débats qui ont porté sur l'établissement d'un mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et invite instamment les États Membres à tirer les enseignements appropriés des mécanismes d'examen mis en place pour la Convention contre la corruption. Seule la coopération internationale permettra de venir à bout du fléau de la criminalité transnationale organisée.

40. Enfin, tout en se félicitant de la prolongation, jusqu'à la fin du premier semestre de 2017, du mandat du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, la délégation sud-africaine s'inquiète de la situation financière de l'Office. Étant donné qu'un amenuisement des contributions non affectées risque de porter atteinte à l'exécution du mandat de l'ONUDC, l'ensemble des États Membres et des donateurs devraient être incités à verser des contributions financières à son budget ordinaire.

41. **M. Harari** (Libye) dit que la lutte contre la traite des personnes et le trafic de drogues ainsi que la corruption est une responsabilité commune et partagée de tous les États Membres et des organisations régionales et internationales. Le Gouvernement libyen s'emploie à éliminer ces fléaux et condamne vigoureusement la traite des personnes, en particulier celle des femmes et des filles, qui est liée dans de nombreux pays à la pauvreté, à la corruption et à l'absence de sécurité et de stabilité.

42. En raison de sa position géographique, de la situation actuelle et de l'immensité de son territoire, la Libye connaît notamment des problèmes de migrations clandestines et serait heureuse de bénéficier d'un plus large soutien régional et international pour les résoudre rapidement. Pour cela, une aide doit être fournie par les pays d'origine, les pays de transit et les migrants eux-mêmes, qui se trouvent confrontés à des dangers de mort et d'exploitation lorsqu'ils tentent de traverser des frontières. Le Gouvernement libyen appuiera toute proposition visant à renforcer la coopération et à limiter les migrations clandestines tout en respectant la

souveraineté des États ainsi que les droits et la dignité des migrants.

43. La Libye se heurte également à des problèmes de sécurité liés au trafic de drogues et au trafic d'armes, problèmes que seule une approche multilatérale doublée d'un soutien pour les efforts nationaux permettra de combattre. En mars 2012, la Libye avait accueilli une conférence régionale sur la sécurité des frontières qui avait abouti à l'adoption du Plan d'action de Tripoli. Par ailleurs, le Gouvernement avait mis en place des mécanismes de coordination pour l'échange de données sur le contrôle aux frontières. En outre, en janvier 2013, une réunion de ministres libyens, algériens et tunisiens avait été organisée afin de promouvoir la coopération dans la région du Sahel et du Sahara concernant les questions de sécurité.

44. Le Gouvernement libyen se propose en priorité d'éliminer la corruption et le détournement de ressources, et la délégation libyenne invite instamment les États Membres à renforcer la coopération internationale dans ce domaine et demande aux institutions financières de ne pas accepter de fonds provenant d'opérations de blanchiment d'argent. La Libye a adopté une série de mesures pour lutter contre la corruption conformément à la Convention contre la corruption, et elle encourage toutes les organisations et les institutions financières internationales à coordonner les efforts pour mettre fin à la corruption et au trafic d'êtres humains, d'armes et de drogues dont sont victimes aussi bien les individus que les économies nationales, en particulier dans les pays en développement.

45. **M^{me} Morton** (Australie) dit que la culture illicite du pavot a gagné du terrain, que le trafic de drogues synthétiques est en augmentation et que de nouvelles substances psychotropes continuent de proliférer à des rythmes de plus en plus rapides. La forte proportion des personnes qui utilisent des drogues illicites fait peser un lourd fardeau sur les régimes de santé publique et les services de répression. En Australie, le nombre des saisies de drogues illicites et des arrestations n'a jamais été aussi élevé.

46. Les Gouvernements reconnaissent cependant de plus en plus les dangers que les drogues représentent pour les gens qui les utilisent, leurs familles et leurs collectivités, et se montrent prêts à y répondre avec plus de détermination que jamais auparavant. Les services de répression et les douanes coopèrent plus

étroitement pour démanteler les réseaux de la criminalité organisée qui assurent le trafic de drogues illicites et les pays sont de plus en plus prêts à reconnaître qu'une lutte générale contre le problème de la drogue nécessite une approche fondée sur des données de fait et axée à la fois sur la santé publique, les droits de l'homme et la répression.

47. La session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en 2016 devrait aboutir à un document de haut niveau contenant des recommandations concernant les domaines prioritaires sur lesquels devrait porter l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 ainsi que les problèmes liés aux nouvelles drogues. L'Australie a adopté une approche équilibrée pour lutter contre les cristaux de méthamphétamine, aussi appelés « ice », qui représentent le risque le plus élevé parmi toutes les drogues illicites pour les collectivités australiennes. Le Gouvernement, qui a entrepris d'élaborer une stratégie nationale afin de recenser les lacunes dans sa stratégie de lutte, souhaiterait en savoir plus sur l'expérience d'autres États Membres dans la lutte contre la consommation et l'offre de drogues synthétiques. Plus pourrait être fait pour encourager une coopération accrue dans la lutte contre les stimulants analogues aux amphétamines et les nouvelles substances psychoactives.

48. Le système international de lutte contre les drogues qui existe actuellement est suffisamment souple pour permettre aux pays d'appliquer diverses politiques et stratégies pour s'attaquer au problème mondial de la drogue. Il existe cependant une marge d'action pour réfléchir de manière plus créative à certains problèmes, comme par exemple les disparités d'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales à travers le monde. Une situation dans laquelle 17 % de la population mondiale consomme 92 % des stocks mondiaux de morphine destinée à la médecine est indéfendable et plus devrait être fait afin de réduire les obstacles à l'accès aux drogues placées sous contrôle. L'Australie a apporté son soutien à des programmes conjoints en faveur d'un plus large accès aux drogues sous contrôle qui ont été mis en œuvre au Ghana et au Timor-Leste par l'ONUDC et l'OMS, et elle a la ferme conviction que des obstacles réglementaires complexes et systémiques pourraient être surmontés si la volonté politique de le faire était suffisante.

49. En dernier lieu, la délégation australienne est fermement opposée à la peine de mort, même dans le cas de délits liés à la drogue. D'abondants travaux internationaux de recherche ont réfuté toute allégation selon laquelle la peine de mort aurait un effet dissuasif quelconque sur la criminalité liée à la drogue.

50. **M. Tituaña Matango** (Équateur) dit que les efforts menés pour lutter contre la drogue devraient se fonder sur la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de l'éducation et de la santé qui seraient axées sur les individus et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il est évident que la stratégie internationale traditionnelle n'a pas produit les résultats attendus et qu'une réforme de la politique actuelle s'impose pour s'attaquer au problème mondial de la drogue.

51. La criminalité transnationale organisée, le trafic des drogues, le blanchiment d'argent et le trafic d'armes sont tous des facteurs qui alimentent le problème de la drogue. Alors que l'Équateur est un pays de transit et non un pays producteur de drogues, il subit les conséquences de la situation internationale et régionale, et de grandes quantités de drogues y sont saisies. Aux termes de la Constitution, la toxicomanie est un problème de santé publique auquel s'attaque le Gouvernement en appliquant une stratégie coordonnée et intersectorielle. Il est indispensable de prendre en compte les effets du problème de la drogue sur la santé publique et d'élaborer des plans et des programmes pour prévenir les effets préjudiciables sur la société et mettre à la disposition des individus des services de soins, de protection et de réinsertion.

52. La communauté internationale doit revoir la manière de s'attaquer au problème mondial de la drogue et aller au-delà d'un modèle axé uniquement sur la réduction de l'offre et de la demande. Par ailleurs, les pays où la consommation de drogues est élevée doivent intensifier leurs efforts et assumer pleinement leur responsabilité dans la persistance du problème. De nouvelles stratégies s'imposent de toute urgence, stratégies qui devraient être plus équitables, plus transparentes et axées sur la santé et la prévention de la consommation. La prévention et la réinsertion, tout comme la réglementation et le contrôle des activités liées aux substances placées sous contrôle, devraient être au cœur d'un nouvel ensemble de règlements et de règles.

53. La session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en 2016 devrait donner lieu à un débat vraiment ouvert et inclusif conduisant à des approches multidisciplinaires auxquelles participeraient l'ensemble des institutions et des organismes des Nations Unies. La communauté internationale doit travailler sur la base de nouvelles initiatives et mettre au point une nouvelle stratégie mondiale pour lutter efficacement contre le problème de la drogue. Cela ne sera toutefois possible que lorsque les pays, au-delà de la volonté politique, iront à la recherche d'une vraie solution fondée sur la réforme des politiques suivies en matière de drogues et mettront fin aux politiques destinées à persécuter les nations du Sud.

La séance est levée à 11 h 30.